

Demande de remboursement par rapport à un don

Par rachetnathalie, le 22/04/2008 à 12:55

bonjour, voilà suite à des problemes rencontrés au sein de la famille, mon grand-père me réclame la somme d argent qu il m avait fait don il y a à peu près un an et demi. J'avais à l époque des problèmes financiers, et il m a fait virer de son compte au mien la somme de 8 000 euros. Bien entendu aucun papier n avait été signé vu qu il s'agissait d un don, mais à présent celui-ci me réclame l argent.

Est-il en droit d'exiger que je lui rembourse cette somme?

Ai-je un recours possible?

Car aujourd'hui, je viens de recevoir une assignation devant le tribunal d'instance.

De plus, j'avais déjà reçu un courrier d'huissier me réclamant cette somme en décembre 2007, et dans lequel était mentionné le fait que c'était mon père qui avait effectuer le virement de la somme sur mon compte (vu qu il avait procuration sur le compte de mon grand-père) sans son autorisation, alors qu en fait j'ai pu me procurer la preuve auprès de ma banque que c'était bien mon grand-père lui-même qui en avait fait la demande auprès de son conseiller de banque qui s'était rendu directement chez lui vu qu il est paralysé des jambes. Donc déjà de ce côté-là il y avait mensonge.

Alors comment me sortir de cette affaire qui tourne en véritable cauchemar au niveau familial? Je vous remercie à l'avance de bien vouloir me répondre, et vus souhaite une excellente journée.Bien cordialement